

Règlement du concours :

1 – La Cave de Genève SA est l'organisateur du concours « Concours Billets SFC Mars » se déroulant du 13 mars 2023 au 24 mars 2023. Les lots à gagner sont les suivants : 10 x 2 places pour le match du Servette FC – BSC Young Boys du samedi 1er avril 2023. Le concours n'est pas organisé en partenariat avec Facebook, Instagram ou tout autre plateforme extérieure à La Cave de Genève SA.

2 – Conditions de participation : La participation au concours est gratuite et sans obligation d'achat, pour toute personne physique résidant en Suisse ayant rempli les conditions de participation énoncés dans le concours. Le concours est limité à une seule participation par personne, toute entrée au concours supplémentaire associée à un même individu ne pourra être considérée comme valide. Ne seront pris en compte que les entrées reçues entre les dates mentionnées en partie 1.

3 – Lots du concours : Sont à gagner lors de ce concours, 10 x 2 places pour le match Servette Football Club (SFC) - BSC Young Boys du 1er avril 2023. Ces billets ne sont valides que pour 2 personnes et uniquement pour le match indiqué sur les billets. Pour tout autre détail concernant l'utilisation de ces billets, se référer aux conditions présentes sur le site du SFC. Les billets ne seront ni repris, ni échangés contre un produit de La Cave de Genève SA ou contre de l'argent.

4 – Résultat du concours et sélection des gagnants : La Cave de Genève SA tirera au sort les 10 gagnants du concours le 24 mars 2023. Le tirage au sort se fera aléatoirement sur l'ensemble des participants ayant rempli les conditions de participation du concours. Les gagnants seront ensuite contactés par email ou directement par message privé sur les réseaux sociaux. Les participants n'ayant pas été tirés au sort ne seront pas contactés.

5 – Distribution des lots : Une fois les gagnants désignés et informés, ils auront jusqu'au 31 avril 2023 à 18h30 pour venir retirer leur prix au cellier de La Cave de Genève SA. L'adresse du cellier est la suivante : Rue du Pré-Bouvier 30 – 1242 Satigny. Le personnel du cellier pourra demander aux gagnants de prouver qu'ils sont bel et bien les propriétaires du compte gagnant.

6 – Responsabilité : La Cave de Genève SA ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait de l'impossibilité de contacter chaque gagnant, de même qu'en cas de perte, de vol ou de dégradation du lot lors de son acheminement. Par ailleurs, La Cave de Genève SA décline toute responsabilité pour tous les incidents qui pourraient survenir lors de la jouissance du prix attribué et/ou fait de son utilisation et/ou de ses conséquences, notamment de la jouissance d'un lot par un mineur, qui reste sous l'entière et totale responsabilité d'une personne ayant l'autorité parentale. La Cave de Genève SA se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, d'écourter, de prolonger, de modifier, d'interrompre, de différer ou d'annuler le jeu-concours, sans que sa responsabilité ne soit engagée. La Cave de Genève SA se dégage de toute responsabilité en cas de dysfonctionnement empêchant l'accès et/ ou le bon déroulement du jeu-concours notamment dû à des actes de malveillances externes. L'utilisation de robots ou de tous autres procédés similaires permettant de participer au jeu-concours de façon mécanique ou autre est proscrite, la violation de cette règle entraînant l'élimination définitive de son réalisateur et/ ou utilisateur. La Cave de Genève SA pourra annuler tout ou partie du jeu-concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au jeu-concours ou de la détermination des gagnants. Il se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.